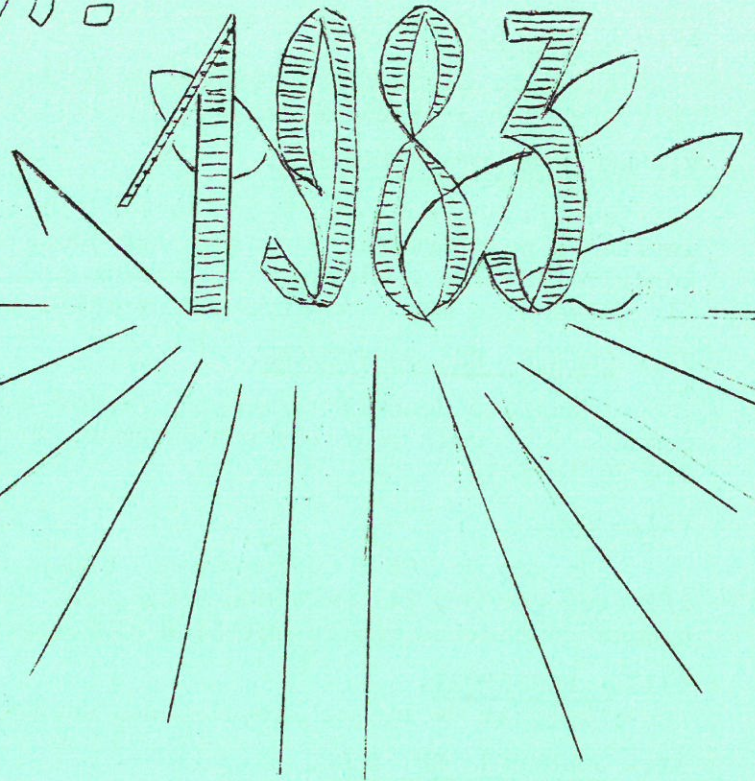


ENTRÉE-NOUVEAU

THIAVILLE ½ MEURTHE

JANVIER



I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Réuni le 14 Janvier 1983, le Conseil:

- décide de majorer de 8 % le loyer mensuel de l'appartement situé au-dessus de la Mairie, et ce, dans le cadre des mesures prévues par les dispositions gouvernementales qui fixent les modalités de la sortie du blocage des prix.
- examine divers aspects relatifs à la gestion de la forêt communale par O.N.F. En particulier: exploitation des chablis, travaux prévus, entretien des voies forestières, gestion des parcelles, etc...
- charge le Maire de négocier à l'amiable la location de l'emplacement du bal pour la fête patronale.
- prend connaissance des vœux des diverses personnalités.

II.- LA VIE DU VILLAGE.

- .. Mariage: Le 29 Janvier 1983 à 15 h 45 en Mairie de THIAVILLE/Meurthe, Melle Ginette BOQUEL, domiciliée 12, rue de la Libération en notre commune prendra pour époux Monsieur Philippe CUNY, bûcheron à St-Prayel. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.
- .. Décès: Le 11 Janvier 1983 est décédé à Thiaville/Meurthe Monsieur Gaston DIDIER, 52 ans, demeurant 4, rue de l'église. Nous présentons nos plus sincères condoléances à la famille dans la peine.
- .. Nouveaux habitants: Fin décembre 1982, Mr. et Mme Michel FONTAINE et leur fille ont emménagé dans leur maison au 15, rue de la Libération. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

III.- ETAT - CIVIL.

Sur les registres d'état-civil, clos le 31 Décembre 1982, nous avons enregistré: 5 transcriptions de naissance, 5 mariages et 5 transcriptions de décès.

IV.- LISTE ELECTORALE.

La liste électorale, arrêtée au 10 Janvier 1983, compte 462 électeurs, soit 229 hommes et 233 femmes.

V.- RECENSEMENT MILITAIRE.

Les jeunes gens nés entre le 1er Janvier 1965 et le 31 Mars 1965 sont invités à se présenter en Mairie aux jours et heures habituels pour se faire inscrire sur les tableaux de recensement de la classe 1985, 1ère tranche. Ils doivent se munir du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

VI.- PERMIS DE CONSTRUIRE.

Monsieur Jean-Luc Demange a déposé en Mairie le 25 Janvier 1983 une demande de permis pour l'agrandissement du hangar qu'il va construire au Pré de la Scie.

VII.- DON.

Un don de 100 F en faveur des Sapeurs-Pompiers de notre commune a été effectué par Mr. et Mme SIMON Denis, rue de l'église à Thiaville/Meurthe. Nos hommes du feu les remercient bien sincèrement.

VIII.- PASSEPORT.

Le prix de timbre fiscal passe de 260 F à 315 F à compter du 15 Janvier.

IX.- JOURNEES DU SANG.

Elles auront lieu à Raon-l'Etape le samedi 19 Février et à Baccarat le dimanche 20 du même mois.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- SAPEURS - POMPIERS.

Les Sapeurs-Pompiers de THIAVILLE/Meurthe remercient les habitants du village pour le chaleureux accueil réservé lors de la vente des calendriers et par la présente, leur renouvellent leurs vœux de bonne et heureuse année.

B . P .

II.- ATELIER POUR TOUS.

A la demande de plusieurs personnes, un atelier féminin sera ouvert pour tous le mardi 18 Janvier de 14 h à 16 h et chaque mardi.

Il est prévu comme activités principales:

- peinture sur soie,
- macramé,
- couture,
- tricot - machine.

PROGRAMME pour les mois de Janvier - Février en activité:

- Couture: peignoir, robe d'hôtesse, gilet de berger pour enfant.
- Macramé: suspension.
- Peinture sur soie: un foulard.

Toutes les personnes intéressées peuvent se présenter chaque

MARDI à 14 heures à l'Annexe du Foyer Rural.

Les mois suivants les activités seront choisies selon les demandes et les vœux des participants.

.../...

III.- FOYER RURAL.

Club Guitare: Le Club Guitare vous présente ses meilleurs voeux pour 1983 et, à cette occasion, est heureux de vous faire le bilan de cette première année d'activités.

A. Deux grandes orientations ont été prises:

.. au 1er semestre, l'étude des gammes et des mélodies, entrecoupées de solfège. Quelques morceaux étudiés: " L'eau vive " - " Tristesse est finie " - " La danse des canards " - " Le P'tit Cheval " ...

.. au 2ème semestre, l'étude des accords et accompagnements.

Par ailleurs, nous nous sommes réunis pour des soirées NON - STOP avec les parents (avril et décembre) dans une ambiance très chaleureuse et un Palmarès a été établi en juin, avec l'attribution de points - guitare.

B. Quelques chiffres:

.. Plus de 20 membres (et une participation active à chaque soirée!)
 .. 100 heures de réunion environ (et autant d'heures de préparation!)
 .. 200 pages manuscrites de musique (en grand format!)

C. Début 1983:

Nous avons modifié l'organisation des réunions pour que chacun puisse, tout en s'intégrant au groupe, progresser à son rythme et à son goût dans l'étude de la guitare.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec d'autres Clubs Guitare pour organiser des week-ends en commun.

Rappelons que le Club Guitare fonctionne chaque vendredi, à l'Annexe du Foyer Rural, de 20 h 30 à 22 h.

R . D .

IV.- ASSOCIATION FAMILIALE.

Club de l'Amitié: Ambiance de Noël, un bon après-midi que celui passé par les membres du Club de Thiaville - Lachapelle. 45 personnes étaient attablées autour d'un excellent goûter. Les enfants des écoles, sous la conduite de Mme IZARD, institutrice, ont offert à leurs Aînés des chants et des danses. C'est à ce moment que le Père Noël est venu les récompenser en leur distribuant des friandises que lui avaient commandé nos Anciens avec la participation du Foyer Rural de Lachapelle que nous remercions chaleureusement.

Profitant de cette réunions, plusieurs anniversaires étaient fêtés dans une ambiance de très grande amitié où chants, saynètes et poèmes ont contribué à cette réussite.

- Galette des Rois: Cette réunion fut également une réussite avec la dégustation d'excellentes galettes fabriquées à notre intention. L'une d'entre elles fut offerte gracieusement par notre boulanger, geste amical qui a touché au coeur tous nos Aînés; qu'il soit remercié pour la sollicitude qu'il a toujours manifesté à notre égard.

Cinq Reines et un Roi fêtaient avec entrain leur éphémère royauté sous les flashes répétés de Mademoiselle Enkler qui a même accepté de faire quelques pas de danse en leur honneur sous les applaudissements de tous.

Tous les membres, en se quittant, promirent de se retrouver bientôt à une nouvelle réunion où une surprise les attend...

A . B .

V.- ANCIENS COMBATTANTS.

A l'aube de l'année nouvelle, je présente mes voeux les meilleurs aux Anciens Combattants de la section de Thiaville - Lachapelle, ainsi qu'à leurs familles. Je formule le souhait que, comme auparavant, notre section garde son dynamisme et son esprit de parfaite camaraderie.

Notre prochaine réunion 1983 aura lieu le dimanche 30 Janvier à 10 h 30 salle polyvalente (Annexe du Foyer Rural).

A l'ordre du jour:

- Compte rendu de l'année 1982
- Bilan
- Election d'un secrétaire - trésorier
- Préparation de la Journée du 8 Mai.

Dons: Il a été fait don au profit de la caisse des Anciens Combattants de:

- 30 F (anonyme)
- 100 F (anonyme)

Merci aux généreux donateurs.

Ph. J .

ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE S/MEURTHE

— JANV 83 — SPECIAL FOOT BALL —————

Comme vous le savez sans doute, l'équipe de football de THIAVILLE joue depuis cette saison en 2ème Division de la Ligue De Lorraine de Football. Cela nécessite bien sûr des joueurs, des dirigeants, des arbitres et des supporters!...

Pour vous entretenir de ces divers aspects, pour trouver de nouveaux joueurs et dirigeants, une réunion aura lieu

DIMANCHE 23 JANVIER 1983 à 10 h 30

salle du Foyer Rural de THIAVILLE.

Vous y êtes toutes et tous cordialement invités.

Pour le Comité, le Capitaine de l'Equipe,

G . G .

On mesure la complexité du régime fiscal auquel étaient soumis les habitants de Thiaville aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles à ces lignes citées par Henri Lepage: (Les communes de la Meurthe. Journal historique. 1853): "On lit dans un papier-terrier des droits régaliens et seigneuriaux, cens, rentes et revenus appartenant à Mgr Charles, cardinal de Lorraine, en la chatellenie de Baccarat, en date du 23 janvier 1605: " Le jour des plaids annaux de Bertrichamps se fait nomination de trois hommes par l'échevin de Baccarat, et d'entre eux s'en choisit un par le châtelain pour exercer l'état de doyen au lieu de Thiaville, lequel demeure franc de ses rentes et paie à mondit seigneur, pour son office, 2 francs par chaque an.

" Les habitants de Thiaville doivent chacun an, au terme Saint-Martin, pour chacun conduit (chaque ménage) deux poules, non compris les veufs, qui en sont exempts.

" Les habitants de La Chapelle, Fagnou et Fagnouzel, ensemble ceux du village de Thiaville, doivent, de trois ans en trois ans, une rente appelée la soignée, qui est que chacun conduit doit un bichet d'avoine et une poule à monseigneur."

A ce moment de leur histoire, Thiaville, Lachapelle, Fagnoux et Humbépaire font partie de la mairie de Bertrichamps, elle-même dépendant de la chatellenie de Baccarat, administrée par un voué de l'évêque de Metz. Le même papier-terrier énumère des droits payables par l'ensemble des habitants de la chatellenie, pour le passage de voiles et autres bois, par exemple: " Mondit seigneur a droit de passage sur la rivière Meurthe pour toute sorte de bois qui y flotte. " Egalement pour des fours banaux, des lavoirs. Des rentes en deniers sont dues pour " tous les habitants et domiciliés ez villages et y faisant charrues entières " (1); ils " doivent chacun an à Monseigneur douze quarterons (2) de blé, froment et seigle, selon la nature du fond des villages où ils résident, et autant d'avoine, et outre ce, pour chaque résal (2), 2 gros d'argent, à raison de chaque quarteron un blanc, et celui qui ne tient que demi-charrue, la moitié, et les manouvriers paient seulement rente en argent à proportion de leurs moyens, et selon qu'ils sont cotisés par l'officier et gens de justice, selon le rapport que font les doyens d'un chacun village des biens et facultés qu'ils peuvent avoir.

Paient encore, tant lesdits laboureurs que manouvriers, chacun conduit trois poules par jour de Saint-Martin, fors et réservé (sauf) les hommes veufs qui n'en paient point au cas qu'ils tombent en viduité avant la Saint-Laurent. " Mais les laboureurs de Fagnoux et de Lachapelle n'étaient pas sujets à la rente en argent.

A ces redevances s'ajoute un paxon des bois de la chatellenie de Baccarat: " Les sujets de ladite chatellenie ont droit de tout temps mettre les porcs de leur nourriture (pour leur propre consommation) jusques au nombre de sept, auxdits bois, en payant, pour chacun d'iceux deux bons deniers... " Même la glandée n'était pas gratuite.

Voulait-on sortir de la châteltenie pour aller à Raon, terre du duc de Lorraine, qu'il fallait passer un cordon de douane et s'acquitter de droits. D'autres encore si l'on allait jusqu'à Celles, de la principauté de Salm ... (cf. Louis Sadoul. Une petite ville vosgienne: Raon l'étape).

La châteltenie dépendant de l'Evêché de Toul, il faut en outre compter ce qu'il faut donner au clergé, à savoir des dîmes et des noyales partagées par moitié entre l'abbaye de Senones et la Collégiale de Deneuvre.

Les contributions n'étaient pas réparties sur toutes les têtes, et les magistrats, fonctionnaires et bourgeois, bien qu'étant les plus riches, en étaient exempts. Ils profitaient même des redevances en nature: " Le jour de Saint-Martin auquel on tire les rentes en grains de la châteltenie, mondit seigneur doit le dîner à ses officiers, savoir: aux châtelains, maire, clerc juré et doyen de chaque village. Le jour des plaids annaux, qui se tiennent ordinairement audit château le mardi après les Grands Rois, mondit seigneur doit aussi le dîner à ses officiers, savoir tout le corps de sa justice, tant du ban de Vacqueville que mairie de Bertrichamps, le jour de plaids annaux qui se tiennent audit château, le vendredi immédiatement après les Grands Rois pour les habitants de Baccarat. Encore doit le dîner à ses dits officiers, savoir les châtelains, clerc juré et doyen de chaque village, le jour que l'on fait le compte des poules dues par les habitants de ladite châteltenie, auxquels dîners toutefois les seigneurs voués contribuent pour un tiers. "

(1) faire charrue entière: avoir une propriété nécessitant une charrue pour l'exploiter; on disait: avoir une ferme de deux charrues.

(2) La mesure de Baccarat était celle de Nancy, excepté pour les grains, le résal étant de 27 litres.

le quarteron de blé ou seigle: 0,294 hl.

le quarteron d'avoine: 0,4215 hl.

le quarteron d'orge: 0,403 hl.